

Calédonitude est une fenêtre ouverte sur l'histoire politique et institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale. Elle offre un panorama sur la vie politique locale, ses acteurs, ses enjeux, ses défis et ses réalités. Elle propose un regard rénové sur l'évolution d'un pays et de ses populations engagés sur la voie de la décolonisation avec pour seul et humble objectif de favoriser, auprès de tous nos concitoyens néo-calédoniens, l'intelligibilité de la période actuelle.

Le C.I.P.E.N.C. ou la mise en œuvre de la dite "circulaire Messmer". (1971-1984)

13 Août 2021



Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, bonsoir,

Circulaire Messmer, directive Messmer, lettre de Pierre Messmer, politique Messmer, lorsqu'en Nouvelle-Calédonie vous prononcez ces groupes de mots, vous faites immanquablement référence à une période, celle du “boom” du nickel, à un homme politique, le Premier Ministre du Gouvernement français Pierre Messmer et à une volonté, celle d'une opération de peuplement de la Nouvelle-Calédonie.

Grâce à des recherches aux Archives Nationales, nous sommes en mesure aujourd'hui de vous présenter les coulisses de ce fameux document dont les contours et le contenu ont provoqué invariablement chez les autonomistes calédoniens de l'époque du Boom comme chez les militants indépendantistes, une confusion des sentiments à l'égard de l'Etat quand il mobilise ses multiples leviers de commandement et de pouvoirs pour servir une politique, une cause, un dessein.

Ce que, jusqu'il y a peu, nous ne savions pas, est que ce texte qui émane de l'entourage politique de Pierre Messmer, comme nous allons le voir, n'est pas resté une incantation, une lettre morte, un vœu pieux.

La volonté de peuplement qu'il promet et encourage a été mise en oeuvre.

Entre 1971, année de sa création et 1984, année de sa dissolution, une association a été créée pour en assurer la partie opérationnelle: le C.I.P.E.N.C, l'acronyme pour: Centre d'Information et de Promotion de l'Emploi en Nouvelle-Calédonie.

C'est son histoire que nous vous proposons d'entendre ce soir.

I. Le contexte.

Au niveau politique et institutionnel, Pierre Messmer est entre 1971 et 1972, ministre des dom-tom puis devient Premier Ministre du Président de la République Georges Pompidou jusqu'en mai 1974. En Nouvelle-Calédonie, auréolé par la réussite des jeux olympiques d'Hiver à Grenoble en Isère dont il fût le préfet, Louis Verger occupe la fonction de Haut-Commissaire, de 1969 à 1973.

A cette époque, la Nouvelle-Calédonie subit un énième boom minier. Il débute en 1967 grâce aux effets de la modernisation de l'outil de production de la SLN commencée deux ans plus tôt et se délite lentement par la mévente du nickel dès 1971. L'euphorie est à son comble. Les prévisions promettent un objectif de production de 200.000 tonnes de mattes que contribuera à atteindre pas moins de 4 unités métallurgiques différentes. Dans cette abondance de projets mirifiques on envisage même, l'installation d'un réacteur nucléaire afin de répondre aux besoins énergétiques des usines mais aussi des deux villes-nouvelles projetées à Port-Boisé dans le Sud avec 20.000 habitants et à Poum-Golone dans le Nord avec 10.000 habitants. La fièvre de l'industrialisation, de la spéculation immobilière et du consumérisme à outrance ne semble pas prêts de s'estomper. Surtout quand elle est encouragée par l'Etat dont le Vème plan déverse sur le pays 150 milliards de fcfp en 5 ans. Mais très vite, sans crier garde, le flot des laissés-pour-compte grossit: la crise économique devient sociale puis politique.

Sur le terrain et depuis quelques temps déjà, un malaise s'est installé.

Dans son livre de mémoire, Michel Levallois, ancien secrétaire général du Territoire ayant officié aux côtés de Louis Verger rapporte cette lettre du chef de subdivision de Poindimié en 1969 au sujet de l'état moral de la population mélanésienne:

«(...) Les Autochtones étouffent dans leur réserve alors que la situation des blancs ne fait que s'améliorer. Le déséquilibre s'accroît entre les deux communautés et le fossé se creuse quand l'influence des cadres traditionnels de la société mélanésienne s'estompe de jour en jour. (...) La génération des quadragénaires actuels est composée en majorité d'ivrognes et de gens peu intéressants (...). Quant aux jeunes, ils constituent l'élément explosif (...). Ils sont inquiétants car ils n'ont aucun respect pour la coutume, ni pour les autorités traditionnelles, dont la tutelle, quand elle existe, leur paraît insupportable. Il faut reconnaître à leur décharge que rien, ou si peu, n'a été fait en leur faveur. (...) Ceux qui travaillent sur mine dépensent mal leur salaire, en boisson, le plus souvent, parce qu'ils touchent trop pour boire mais pas assez pour pouvoir construire. (...) Tout se passe comme si on était en présence d'un tampon imbibé d'essence. Il suffirait d'une allumette pour que tout s'embrase. (...)»

En 1971, le Haut-Commissaire n'en fait pas la publicité et la haute Administration se garde bien de le contredire mais les signaux sont progressivement tous passés au rouge. Les alertes se multiplient. Le couvercle de la marmite calédonienne se soulève sous l'effet du bouillonnement de ses structures internes. Et des désillusions.

Écoutons à ce sujet Paul Griscelli, élu de l'Union Calédonienne:

«Mon groupe a prévu depuis quelques temps déjà, "la fin des illusions et des illusionnistes, qu'ils soient à casquettes ou qu'ils soient à képis". Il y a des illusions économiques qui vont s'évanouir d'ici peu. Partout en France, on a dit sur les ondes de l'ORTF (c'est-à-dire le Gouvernement et l'Administration) que la Nouvelle-Calédonie, c'était l'eldorado, qu'il fallait faire venir 15.000 émigrants qui sont venus. (...) Je tiens à dire que d'après nous, la situation économique risque d'empirer (...).»

Poursuivons cette fois-ci avec l'avis d'une personne complètement extérieur au contexte calédonien suite à une mission professionnelle en février 1972:

“(…) Les différentes ethnies cohabitent sans vraiment s'intégrer; A un certain racisme blanc s'oppose un racisme noir, assez sensible chez les jeunes mélanésiens. Il y a là un problème sociologique qui peut devenir explosif sur le plan politique.

Tous les esprits sont maintenant polarisés par les élections à l'AT de l'été 1972. Cela ravive le climat général de contestations: contestations entre les ethnies, entre jeunes et anciens chez les mélanésiens, contestations visant la grande bourgeoisie de Nouméa et l'administration: tout cela accroît la confusion. La confusion règne aussi sur le plan politique, en raison des luttes internes qui se déroulent dans tous les partis, aussi bien chez les partisans que chez les adversaires de l'autonomie. Malheureusement, les partis qui s'affirment être français avant d'être calédoniens, sont les plus touchés par un véritable phénomène d'éparpillement, reflet caractéristique de la mentalité des habitants du Territoire. (…)»

Quelques mois plus tard, Jean-Pierre Taïeb Aïfa, un jeune conseiller originaire de Bourail dont il n'est pas encore le maire avertit:

«(…) je m'élève contre le recrutement incontrôlé de travailleurs en Métropole, ce qui à mon sens est catastrophique, quand on sait que des ouvriers locaux sont au chômage. Si cette politique d'immigration dite «sauvage» se poursuit, il est à craindre que d'ici 4 à 5 ans, le Territoire ne soit confronté à de graves problèmes sociaux dont on sent déjà les prémices.(…)»

Deux ans plus tard devant l'acuité du sujet, il déposera avec son groupe un vœu, je cite: *“tendant à protéger en priorité, l'emploi des Calédoniens dans leur pays”.*

A cette époque, les opinions se diffusent via trois médias: la radio, le plus courant, la télévision encore balbutiante et les journaux omniprésents. Le paysage de la Presse écrite nous est ainsi décrit en 1971 par le directeur du CIPENC:

«4 journaux se disputent les lecteurs de l'île. Deux d'entre eux sont la propriété de la SLN: la France Australe et le Bulletin du Commerce. Les deux autres constituent la presse d'opposition: le journal calédonien et l'hebdomadaire plus que tendancieux «La voix du cagou». Or ces différentes publications ne s'intéressent que fort peu aux événements métropolitains et contribuent à l'isolement moral des insulaires par rapport à la capitale. Il serait donc utile que s'implante un nouveau quotidien.»

En parallèle, on note un foisonnement de la Presse d'opinion vivifiée par les organes d'information internes propres à chaque parti, groupuscules ou groupe de pression politique, sur des supports de facture très différentes allant de la simple feuille ronéotypée au journal imprimé en bichromie.

Au niveau politique, et à l'approche des élections territoriales de 1972, la principale thématique est la question de l'autonomie. Pour le représentant de l'Etat, mais aussi en plus haut lieu, l'autonomie c'est l'antichambre de l'indépendance! Elle doit être farouchement combattue pour éviter à tout prix son avènement dans les assemblées ultramarines.

Pour s'en rendre compte, lisons cet extrait du discours que prononce le Haut-Commissaire Louis Verger à Pouembout en juillet 1971:

(…) partout où je suis allé sur la Grande-Terre comme dans les îles, dans vos villes, dans vos villages dans vos tribus, j'ai trouvé des Français et des Françaises, fiers de l'être (...). Et bien, je vous le déclare tout net: si l'on suivait les chantres de l'autonomie, dans la dangereuse, dans la malheureuse aventure, où ils veulent vous précipiter, un jour ce drapeau cessera d'être le vôtre, un jour la Marseillaise cesserait d'être votre chant national, votre chant de liberté. Je sais que cela vous ne le voulez pas. La France non plus. Le gouvernement de la République (...) a proclamé à maintes reprises (...) que la Calédonie fait partie intégrante du territoire national et quelle demeurera à jamais française.”

Mais en Nouvelle-Calédonie, où les élus locaux ont pris l'habitude de l'amplitude statutaire et d'une large franchise dans la gestion des affaires de leur Territoire, on redoute les habits restrictifs de l'assimilation sans adaptation. N'ont-ils pas d'ailleurs condamner à l'unanimité les lois jugées scélérates du Général Billotte en 1969?

Majoritairement autonomiste, la classe politique calédonienne ne se différencie à cette époque que par la nature du qualificatif qu'elle adjoint à ce mode privilégié de pensée et d'action: autonomie interne; autonomie de gestion; autonomie politique.

Yan Céléni Urégeï, le leader de l'Union multiraciale de Nouvelle-Calédonie qu'il vient de fonder, annonce:

«(...) Nous nous prononçons sans aucune équivoque pour un statut politique d'autonomie, toutefois la Calédonie sera maintenue dans le cadre français et au sein de la République. Nous assumerons, blancs et noirs, nos responsabilités et les réformes que nous demandons ne nuiront pas au statut de Français. Nous voulons un conseil de gouvernement qui soit à nouveau capable de décider et qui soit responsable devant l'Assemblée.(...)»

Georges Nagle, récent fondateur du Mouvement Libéral Calédonien explique:

«(...) Nous sommes partisans d'un statut d'évolution dotant le Territoire d'une Assemblée territoriale à l'intégralité des pouvoirs retrouvés et élargis, et d'un conseil de gouvernement rénové participant d'une manière plus directe et plus efficace à l'administration du territoire. (...) Le statut politique de la Nouvelle-Calédonie doit évoluer dans un sens raisonnable et acceptable pour tous, mais il ne peut, en aucun cas évoluer dans le sens d'une autonomie politique.»

Au diapason de la menace autonomiste qui se fait jour à La Réunion, aux Antilles et aux Comores, la grande préoccupation du Haut-Commissaire Louis Verger est de faire échec aux autonomistes pur et dur de l'Union Calédonienne dont il cherche à réduire la position dominante, en affaiblissant ses bases. Deux scissions sont opérées à l'intérieur du mouvement à la croix verte : A sa gauche avec la création de l'Union multiraciale de Nouvelle-Calédonie qui lui soustrait l'électorat protestant loyaltien et à sa droite avec la création du Mouvement Libéral Calédonien qui lui enlève une partie des calédoniens d'origine européenne employés et fonctionnaires. Au soir du scrutin du 10 septembre 1972, le résultat est sans appel: l'UC passe de 22 sièges à 12. La différence équivaut exactement aux 5 sièges de l'UMNC et aux 5 sièges du MLC. Les autonomistes ne semblent pour le moment ne plus être majoritaires à l'Assemblée territoriale. Notons au passage que dans sa dernière édition avant le jour du vote, le Journal Calédonien titre "Non à l'indépendance, leur avenir dépend de vous". Un raccourci qui sera étêté deux mois plus tard dans une intervention du député Roch Pidjot à l'Assemblée nationale:

«(...) On a tant répété que l'autonomie menait à l'indépendance qu'il faut bien s'expliquer à nouveau: l'autonomie peut mener à l'indépendance quand on la donne trop tard (...). En Nouvelle-Calédonie, c'est le refus de l'autonomie qui risque à terme de conduire ce territoire à l'indépendance, indépendance dont je ne veux pas et dont nous ne voulons pas. (...)»

Depuis le 2 septembre 1969 et la manifestation qui suit l'arrestation de Nidoish Naisseline, la période est à l'agitation et à la contestation. Une partie de la jeunesse kanak et calédonienne s'organise: groupe 1878 sur la côté Est, Wayagui, Atsaï, Ciciqadry aux Loyauté, Foulards rouges à Maré et Nouméa, Union des Jeunesses calédoniennes à Voh, Koné, Koumac, Nouméa. Elles se mobilisent: sit-in, défilés, manifestations démonstratives, grève de la faim, barbouillage du bas-relief de la statue d'Olry. Sa presse fourmille de slogans, tribunes politiques, articles de fonds, réflexions culturelles et philosophiques, caricatures, pétitions dirigées contre, je cite: "l'Administration coloniale d'Etat et ses séides de la petite bourgeoisie nouméenne". Les tracts diffusés en français et parfois en langue vernaculaire sont le principal moyen d'information et d'appel au rassemblement.

Le 4 janvier 1974, l'UJC et les Foulards rouges dévoilent même pour la première fois ce drapeau dont ils espèrent "qu'il deviendra le drapeau de la future nation calédonienne."

II. Le prétexte.

Au moment où est créé le CIPENC, l'immigration de plusieurs milliers de ressortissants français en Nouvelle-Calédonie est une réalité. Elle s'est effectuée librement, sans contraintes, ni encadrement particuliers. Réunis autour du Président de la République et du Premier Ministre, 3 conseils des ministres

restreint sont entièrement consacrés au début 1970, à la situation en Nouvelle-Calédonie et à son développement industriel, il semblerait que le triptyque: industrialisation - besoin de main-d'œuvre - organisation de l'immigration ait prévalu.

Le 18 novembre 1972, le député Pidjot confirme que c'est bien la prévalence du développement industriel qui a justifié l'immigration:

«Du point de vue économique, la crise bat son plein et pas seulement en ce qui concerne le nickel. (...) Aucune société métallurgique autre que Le Nickel ne s'est installée, par suite de l'opposition du Gouvernement, alors que l'immigration avait été organisée sous le prétexte de la venue de ces sociétés et que cette immigration aura d'incalculables conséquences tant sociales que politiques. (...)»

III. Le texte.

Ce texte, beaucoup d'entre vous le connaissez mais écoutons-le à nouveau:

« La Nouvelle-Calédonie, colonie de peuplement, bien que vouée à la bigarrure multiraciale, est probablement le dernier territoire tropical non indépendant au monde où un pays développé puisse faire émigrer ses ressortissants.

Il faut donc saisir cette chance ultime de créer un pays francophone supplémentaire. La présence française en Calédonie ne peut être menacée, sauf guerre mondiale, que par une revendication nationaliste des populations autochtones appuyées par quelques alliés éventuels dans d'autres communautés ethniques venant du Pacifique.

À court et moyen terme, l'immigration massive de citoyens français métropolitains ou originaires des départements d'outre-mer (Réunion) devrait permettre d'éviter ce danger en maintenant et en améliorant le rapport numérique des communautés.

À long terme, la revendication nationaliste autochtone ne sera évitée que si les communautés non originaires du Pacifique représentent une masse démographique majoritaire. Il va de soi qu'on n'obtiendra aucun effet démographique à long terme sans immigration systématique de femmes et d'enfants.

Afin de corriger le déséquilibre des sexes dans la population non autochtone, il conviendrait sans doute de faire réserver des emplois aux immigrants dans les entreprises privées. Le principe idéal serait que tout emploi pouvant être occupé par une femme soit réservé aux femmes (secrétariat, commerce, mécanographie).

Sans qu'il soit besoin de textes, l'administration peut y veiller.

Les conditions sont réunies pour que la Calédonie soit dans vingt ans un petit territoire français prospère comparable au Luxembourg et représentant évidemment, dans le vide du Pacifique, bien plus que le Luxembourg en Europe.

Le succès de cette entreprise indispensable au maintien de positions françaises à l'est de Suez dépend, entre autres conditions, de notre aptitude à réussir enfin, après tant d'échecs dans notre Histoire, une opération de peuplement outre-mer. »

Comme vous pouvez vous en rendre compte, c'est un texte relativement court de 280 mots seulement mais d'une densité et d'une portée singulières. Dans les nombreux documents que nous avons consultés, il est toujours daté du 19 juillet 1972. Cette date se situe deux semaines très exactement après l'entrée en fonction de Pierre Messmer à la tête du gouvernement français et la nomination (par erreur) de Xavier Deniau en tant que secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer. Par erreur, car la personne prévue à ce poste n'était autre que son frère Jean-François Deniau!

En approfondissant nos recherches, nous avons découvert que ce texte est en réalité, l'addition de plusieurs extraits d'une note adressée à Xavier Deniau par Philippe Rossillon, le rapporteur général du Haut-Comité de Défense et d'Expansion de la Langue Française, un organisme directement placé sous l'autorité du Premier Ministre dont il dépend. C'est son fac-similé qui est dans l'enveloppe qui vous a été remise tout à l'heure et que vous pouvez maintenant ouvrir.

1. Rappel de l'intérêt géopolitique de la Calédonie.

- Depuis l'effondrement de nos positions en Indochine, la Calédonie reste la seule terre francophone importante à l'Est de Maurice et Djibouti.

- la Calédonie est relativement vaste (19000 km² soit 3 départements moyens ou les 2/3 de la Belgique) et riche, à la différence de la Polynésie Française, exiguë (4000 km²) et sans ressources.

- colonie de peuplement, bien que vouée à la bigarrure multiraciale, elle est probablement le dernier territoire tropical non indépendant au monde où un pays développé puisse faire émigrer ses ressortissants. Il faut donc saisir cette ultime chance de créer un pays francophone supplémentaire.

2. Situation démographique actuelle.

Estimation au 1er mars 1971.

Population totale: 116.500 hab.

Population de Nouméa: 51.000 hab

Répartition de la population par ethnie:

Mélanésiens: 48500 hab

Vietnamiens: 130

Européens et assimilés: 48870 hab

Indonésiens: 2000

Polynésiens (Tahiti): 6000

Néohébridais: 3000

Wallisiens: 7500

Divers: 500

Estimation au 1er mars 1972 (imprécise)

Population totale: 123.000 environ dont population mélanésienne: 50.000; européenne et assimilée: 52.000

On compte dans la population européenne les antillais, réunionnais et divers asiatiques naturalisés ou assimilés (vietnamiens et indonésiens). Le nombre de blancs ne dépasse pas 45.000 personnes.

Taux d'accroissement naturel et perspective démographique: Mélanésiens: 2,5% /an et Européens: 1,6% /an.

Dans l'hypothèse toute théorique d'un arrêt de l'immigration et si le taux d'accroissement naturel de la population "européenne" se maintenait, ce qui est improbable (léger investissement), les Européens et assimilés atteindraient le nombre de 61000 en 1985. A cette date les Mélanésiens seraient 70.000

Ils franchiront, sauf modification du taux d'accroissement, le cap des 100.000 en 1999.

3. Situation et perspectives de l'immigration.

L'immigration modifiera évidemment ces perspectives. Mais dans quelle mesure? Les chiffres des dernières années sont imprécis (établis d'après la méthode du solde des arrivées et des départs) et couvrent aussi l'immigration temporaire.

Solde en 1970: 5726 dont environ 4000 européens, 800 tahitiens et 669 hébridais. Solde en 1971: 4400

Les perspectives d'emplois sont également incertaines, puisqu'elles dépendent principalement d'investissements qui ne sont pas encore tous confirmés. On a cité successivement des chiffres très différents. Il conviendrait de faire le point régulièrement.

Dans le passé récent, l'accroissement de l'emploi a été rapide:

1968: 18340

1969: 20610

1970: 25109

1971: 30179

1972: 34237 (au 1er avril)

On notera que l'augmentation de l'emploi entre 1971 et 1972 s'est réalisée malgré une baisse sensible du nombre des employés des mines et de la métallurgie (- 850 employés) due à la mauvaise conjoncture dans l'industrie du nickel. L'emploi progresse dans les industries diverses et le bâtiment.

Un accroissement sensible des offres d'emploi peut être attendu pour l'année 1974, du fait des investissements de la Cofremmi à Koumac.

Compte-tenu des chiffres passés et des investissements sûrs, on peut avancer sans trop de risques de se tromper que l'immigration annuelle de travailleurs pourrait atteindre au strict minimum 2000 personnes au cours des prochaines années.

Quant au nombre total des immigrants il dépendra de l'effet multiplicateur de l'immigration familiale.

4. Nécessité d'une politique de l'immigration.

- la présence française en Calédonie ne peut être menacée sauf guerre mondiale, que par une revendication nationaliste des populations autochtones, appuyés par quelques alliés éventuels dans d'autres communautés ethniques venant du Pacifique.

- a court et moyen terme, l'immigration massive de citoyens français métropolitains ou originaire des DOM (Réunion) devrait permettre d'éviter ce danger, en maintenant ou améliorant le rapport numérique des communautés.

- à long terme, la revendication nationaliste autochtone ne sera évitée que si les communautés non originaires du Pacifique représentent une masse démographique majoritaire.

Dans une perspective 2020, cela implique l'immigration de populations prolifiques (Réunionnais, Antillais, Costaricains) faute de quoi les années 1980-90 n'auraient représenté qu'un sursis.

Il va de soi qu'on n'obtiendra aucun effet démographique à long terme sans immigration systématique de femmes et d'enfants.

Afin de corriger le déséquilibre des sexes dans la population non-autochtone, il conviendrait sans doute de faire réserver des emplois aux immigrantes dans les entreprises privées. Le principe idéal serait que tout emploi pouvant être occupé par une femme soit réservé aux femmes (secrétariat, commerce, mécanographie, emplois domestiques). Sans qu'il soit besoin de textes, l'administration peut y veiller.

- L'immigration de femmes et d'enfants doit être encouragée financièrement. C'est l'affaire de l'Etat, car les entreprises privées ont un intérêt immédiat à faire immigrer des hommes seuls, dont le voyage et le logement coûtent moins cher que ceux d'une famille, voire d'une femme seule.

- L'instrument de cette politique d'immigration familiale et féminine est, actuellement, le CIPENC dont le président est le Général Guinot. Cette association a subventionné 468 voyages au cours du premier trimestre de 1972 (jusqu'au 20 juillet) dont 147 voyages de travailleurs et 301 voyages de femmes et d'enfants (108 femmes et 231 enfants).

En outre l'association a créé à Nouméa un centre de transit familial de 39 logements capable d'héberger, compte-tenu des rotations, quelques 500 personnes par an. La construction d'un foyer de transit pour les jeunes filles devrait compléter ce dispositif.

- L'immigration de manoeuvre banale (manoeuvres, terrassiers, maçons, domestiques) en provenance de territoires autres que ceux du Pacifique doit être également soutenue financièrement. La pente de la facilité est évidemment de chercher cette main d'oeuvre aux Nouvelles-Hébrides, en Indonésie, voire aux Fidji ou aux Gilbert, avec tous les risques politiques que cela comporte, à long terme. La solution la plus coûteuse, la plus difficile, à court terme est d'organiser l'immigration de Réunionnais, de Portugais, de Siciliens: mais c'est aussi la seule solution qui préserve l'équilibre ethnique, donc politique à long terme, du Territoire.

Les entreprises privées ne pouvant supporter seules les charges supplémentaires d'une immigration en provenance de pays lointains, il convient de ramener le prix du voyage des Réunionnais ou des Portugais au coût du passage d'un manoeuvre indonésien.

- Construction

Le succès de la politique d'immigration dépend en grande partie du rythme de la construction. Malgré un effort important, le nombre de logements construit ou prévus reste insuffisant.

Statistiques du permis de construire: Nombre de pièces: 1970: environ 8000 et 1971: environ 12.500

Les loyers restent très élevés, ce qui fait perdre une partie de leur attrait aux hauts salaires de l'île.

Conclusion: la Calédonie peut compter 180.000 voire 200.000 habitants en 1985. Son budget territorial ordinaire qui a quadruplé depuis 1960 et doublé depuis 1967, atteint 5 milliards de francs cfp et peut être avantageusement comparé au budget de pays indépendants 20 fois plus peuplés en Afrique et ailleurs. Son économie se diversifie: en avril 1972, 4400 personnes étaient employées dans les industries diverses, contre 6300 seulement dans le secteur prépondérant des mines et de la métallurgie.

Les conditions sont réunies pour que la Calédonie soit dans 20 ans, un petit territoire français prospère, comparable au Luxembourg et représentant évidemment, dans le vide du Pacifique, bien plus que le Luxembourg en Europe.

Le succès de cette entreprise indispensable au maintien de positions françaises "à l'Est de Suez" dépend, entre autres conditions, de notre aptitude à réussir enfin, après tant d'échecs dans notre histoire, une opération de peuplement outre-mer."

Vous constaterez par vous-mêmes que tous les paragraphes écrit en rouge ont été repris intégralement et dans leur ordre d'apparition afin de constituer la dite circulaire Messmer, dont beaucoup d'observateurs attentifs ignoraient l'existence et le contenu jusqu'à ce qu'elle se diffuse en Nouvelle-Calédonie dans les années 80.

D'après les informations que nous disposons à l'heure où nous parlons, la prudence s'impose et le conditionnel est de rigueur. Il est possible que ce document qui aurait échappé au parcours administratif traditionnel ne soit pas officiel. Sans auteur ni destinataire identifié, nous serions peut-être en présence d'un vrai-faux document fabriqué pour servir un but précis dans un contexte largement postérieur à sa référence originale. Malgré cet état de fait, la note de Rossillon à Deniau est bien réelle. Nous avons pu la

consulter et la recopier. Elle est à l'entête du Haut Comité de la Langue Française et intervient 14 mois après la constitution du CIPENC.

Assiste-t-on alors à une volonté de donner un second souffle à l'immigration en Nouvelle-Calédonie eu égard au changement politique qui vient de s'opérer. Rossillon profiterait-il de l'opportunité offerte par la nomination de Deniau pour mettre en oeuvre en Nouvelle-Calédonie, une certaine vision du rôle de la France dans cette partie du monde. Rossillon a-t-il déjà l'intention de confier au CIPENC des directives particulières dans le but d'assurer l'avenir du français en Nouvelle-Calédonie. En effet, à plusieurs reprises, nous avons relevé des formules de défiance à l'égard des "français installés en Nouvelle-Calédonie de longue date" et de certaines autorités politiques locales, comme le montre ces trois extraits de note.

La première est de 1971,

«Au début de l'année 1970, le gouvernement a pris la décision de favoriser l'immigration en Nouvelle-Calédonie, de travailleurs d'origine métropolitaine dans le but (...) d'assurer (...) la supériorité numérique définitive de l'élément ethnique européen: seul véritable garant de l'avenir français de ce territoire d'Outre-mer.

La deuxième de 1974 révèle des considérations et des préoccupations très politiques et nous éclairent sur la face cachée de certains jeux de pouvoir.

«L'Etat doit donc poursuivre sa politique à longue échéance (...). Cette politique doit jouer sur deux plans: poursuite de l'immigration dirigée et organisation systématique de l'inscription sur les listes électorales en contrebattant sans faiblesse le malthusianisme des mairies locales et spécialement de la mairie de Nouméa, qui pour conserver ses assises, fait tout pour décourager les inscriptions (actuellement 3 à 4000 zozos ne sont pas inscrits). On voit que cette masse pour une très large part anti-autonomiste joue et jouera de plus en plus un rôle essentiel.»

Enfin la dernière est écrite en 1974.

«Suite à la nationalisation des dernières exploitations agricoles françaises du Maroc, un certain nombre d'exploitants et de techniciens agricoles (...) pourrait trouver un débouché en Nouvelle-Calédonie. (...) L'installation de quelques familles d'agriculteurs du Maroc présenterait deux avantages principaux:
- *donner un coup de fouet à une activité indispensable à l'équilibre socio-économique du territoire;*
- *installer sur le Territoire des Français qui n'ont jamais laissé douter de leur attachement à la métropole.»*

Si l'on sélectionne du corps du texte principal, les phrases ou les groupes de mots les plus caractéristiques, il est possible de dresser une carte mentale autour de 3 thèmes principaux. La géopolitique, la démographie et la politique. Rossillon assume sans ambages la confusion entre le français comme idiome à défendre partout ou cela est possible et le français comme élément ethnique porteur d'un véhicule culturel dont la langue reste le plus sûr des moteurs.

Philippe Rossillon, énarque de la promotion Albert Thomas (1955-1956) devient le rapporteur général du Haut Comité pour la Défense et l'Expansion de la Langue Française, dès sa création le 31 mars 1966. Il se voit assigner une mission à la fois défensive et offensive, conformément au vœu de ses promoteurs : un général président (Charles de Gaulle) et un premier ministre ancien élève de l'École normale supérieure (Georges Pompidou). Pendant 12 ans, de 1966 à 1978, il s'efforce de tisser un réseau d'institutions et d'associations pour coordonner la défense du français tous azimuts. A l'occasion du 20ème anniversaire de sa disparition en 2017, ces amis lui ont consacré plusieurs hommages très appuyés. Ils dressent de lui le portrait d'un véritable hussard de la Francophonie, dressé, au galop, sabre au clair.

Un exemple parmi beaucoup d'autres pour illustrer l'audace du personnage, Rossillon a constitué sur la place de Paris, avec une douzaine d'amis, un puissant groupe de pression baptisé le "lobby du Québec" dont fait d'ailleurs partie, Xavier Deniau, notre futur ministre de l'outre-mer, sur lequel De Gaulle s'est appuyé pour faire avancer son soutien aux aspirations autonomistes de la belle province.

“Lobby du Québec” qui joue un rôle essentiel dans l'organisation de la visite du Gal De Gaulle au Québec en 1967. Elle s'achève au balcon de l'hôtel de ville par un “Vive le Québec libre” des plus retentissants. A chaque fois, Rossillon est dans les coulisses. N'est-ce pas lui d'ailleurs que l'on voit cherchant un micro pour que le chef de l'Etat puisse s'exprimer?

Sous le pseudonyme d'Aldébaran, Rossillon écrit en 1975 un livre intitulé “De Gaulle et les patries” dont la préface de Philippe Tesson pose d'emblée l'envergure idéologique de l'auteur qui théorise le soft power que la France doit appliquer dans le concert des nations, en matière de diplomatie:

«Une Europe indépendante connaîtrait un tout autre équilibre. (...) Rien ne serait possible, sans l'aval de la France. En outre notre pays deviendrait l'ambassadeur désigné de l'Europe auprès de nombreux Etats africains et latins. Il assurerait la présence politique de notre continent dans des zones éloignées où nous sommes les seuls européens à conserver quelques pied-à-terre, tel le Pacifique Sud, l'Océan indien, les Caraïbes. La langue française redeviendrait langue diplomatique d'un grand ensemble politique.»

IV. Dénomination, objet, composition, organisation, fonctionnement et financement de l'association.

A. Dénomination de l'association.

Dès 1970, ses promoteurs ont choisi de la dénommer: “Centre d'immigration en Nouvelle-Calédonie”. Un premier choix qui ne fait pas l'unanimité, en particulier, depuis Nouméa où le Haut-Commissaire Louis Verger estime souhaitable un changement d'appellation. Deux mois plus tard, en janvier 1972, le changement de dénomination est accepté “(...) sous réserve du remplacement du terme “bureau” par “centre”.

B. Objet de l'association et siège social.

Statutairement défini, l'association s'est donné pour objectif de:

- regrouper les entreprises minières et de travaux publics ainsi que des personnalités compétentes en matière de main-d'œuvre et d'immigration afin de promouvoir et d'organiser l'immigration des travailleurs originaires de la Métropole en Nouvelle-Calédonie;
- développer l'information sur la Nouvelle-Calédonie et les possibilités d'emploi qui y sont offertes par tous les moyens appropriés;
- recueillir les candidatures d'emplois des personnes intéressées afin de les transmettre aux sociétés adhérentes;
- d'organiser le voyage des immigrants et de leurs familles;
- mettre en place (...) l'infrastructure d'accueil des immigrants.

Plusieurs documents internes du CIPENC, permettent d'apprécier les motivations profondes de la structure associative. En septembre 1972, quatre jours après les élections territoriales qui ont eu lieu en Nouvelle-Calédonie, une note précise:

“Avec une population totale de 121.000 habitants au 31 décembre 1971 pour une superficie de 19103 km², la NC peut être considérée comme un territoire vide. Or, il s'avère que les deux ethnies: mélanésiens (50800 individus) et européens (49900 individus) s'équilibrent. Cependant, il est à noter que l'accroissement démographique naturel plus important chez les autochtones (2,25%) que chez les Européens(1,6%) risque, à plus ou moins longue échéance, de renverser cette tendance. Afin d'assurer l'avenir politique du Territoire, les Pouvoirs publics ont décidé en 1970, la création d'un organe destiné à encourager l'immigration d'individus d'origine métropolitaine. Tel est le but du CIPENC: assurer à la faveur du développement économique du Territoire, générateur d'une création importante d'emplois nouveaux, la supériorité numérique définitive de l'élément métropolitain.”

Roger Laroque, le maire de Nouméa depuis 1953 dans d'autres termes et au même moment déclare au journaliste du magazine L'Express venu l'interviewer la semaine avant le scrutin du 10 septembre 1972: “Il faut faire du blanc, faire venir des métropolitains. Comme ça, il n'y aura pas de problème canaque.”

On peut difficilement être plus clair!

En 1975, une note manuscrite interne insiste:

«(...) Le CIPENC a été créé pour éviter une immigration sauvage, donc incontrôlée, d'éléments douteux en Nouvelle-Calédonie à l'époque du boom.»

Le rôle et la mission dévolu au CIPENC ne peuvent donc souffrir d'aucune ambiguïté.

Le siège social est significativement situé à Paris. Notons qu'au courant de l'année 1972, il est envisagé le déménagement des bureaux de l'association directement, rue Oudinot, siège du Ministère des DTOM. Un changement d'adresse qui s'explique par la montée en puissance du CIPENC: *“Vu l'afflux considérable de candidatures à destination du Territoire (1200 à ce jour), il a été nécessaire d'augmenter le personnel du Centre, soit au total 7 personnes. Ne disposant que de 2 bureaux, rue de Lille, le centre s'est donc mis à la recherche de 5 bureaux que pourrait attribuer le ministère rue Oudinot dont les locaux dépendent des services du Premier Ministre.”*

C. Composition et organisation de l'association.

Sa structure organique est composée d'un conseil d'administration, d'un comité de coordination et d'un bureau exécutif.

- Le Conseil d'Administration.

Le CA est composé de deux collèges: le premier regroupe des entreprises privées qui sont un concentré du fleuron des sociétés françaises à l'œuvre en Nouvelle-Calédonie, qu'elles soient minières et métallurgiques ou du bâtiment et des travaux publics. Le second collège est constitué de personnalités qualifiées pouvant contribuer à l'objet de l'association. On y retrouve la présence officialisée de M. Rossillon. Faisons remarquer que la totalité de leurs membres sont domiciliés physiquement dans la capitale, tout comme les sièges sociaux des entreprises assurant ainsi l'exclusivité de la représentation métropolitaine voire parisienne de ses membres.

- Le comité de coordination.

Cette tendance à la centralisation est accrue par l'origine strictement gouvernementale des représentants siégeant dans le comité de coordination de l'association, institué pour promouvoir ses actions privées et publiques. Ces 4 membres de droit sont issus du Ministère du Travail et de la Population, qui est obligatoirement son président, du Ministère des Départements et Territoires d'Outre-Mer, du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère de l'Equipement. Faisons remarquer à ce stade, qu'aucun membre élu des institutions politiques de Nouvelle-Calédonie ou représentant de syndicats locaux ne sont prévus dans cette organisation.

- Le bureau exécutif.

Il est animé par un directeur désigné par le Ministère qui pourvoit en totalité au budget de fonctionnement de l'association. Nommé en 1971, Géraud Périer de Féral assume ce rôle durant quasiment toute la durée du CIPENC. Il est assisté par un staff administratif, technique et financier.

D. Fonctionnement et financement de l'association.

En liaison étroite avec l'inspection territoriale du travail et le bureau local de la main d'oeuvre, le centre n'intervient qu'en fonction des besoins exprimés par ces services. Les employeurs locaux ne doivent s'adresser au Centre qu'après avoir vérifié auprès du bureau local de la main d'oeuvre que celui-ci ne dispose pas des employés demandés.

A Paris, le centre réceptionne et informe les demandeurs d'emploi désireux de se rendre en Nouvelle-Calédonie, les sélectionne, subventionne les migrants et leurs familles et met en route les travailleurs. Il entretient des contacts avec les dirigeants des sociétés privées et transmet aux Pouvoirs publics des éléments d'information sur les problèmes de la main d'oeuvre immigrante.

A Nouméa, il entretient une liaison étroite entre l'office local de la main d'oeuvre et le Centre, en fonction des orientations données par l'inspecteur du travail. Il informe les employeurs locaux et les organismes

spécialisés sur les possibilités du Centre. Et enfin, il gère le Centre d'Accueil Familial de Nouméa qu'il a contribué à créer.

Dès sa création, le financement de l'association est assuré par une subvention directe du Ministère du Travail, de l'Emploi et des Populations de 2,4 millions de FF, soit l'équivalent d'environ 44 millions de fcfp. Ce montant ira en diminuant pour atteindre la somme de 1,7 million de FF en 1975 puis 800.000 FF en 1980.

Le transport vers la Nouvelle-Calédonie des travailleurs s'effectue par avion et à ce titre une aide de 1000 FF est accordé au titulaire, 500 FF pour son épouse ou son époux tandis que le passage des enfants est intégralement prix en charge. Une remise de 30% du prix du billet est consentie par la compagnie UTA dirigée à l'époque par Antoine Veil, le mari de Simone Veil et collègue de promotion de Philippe Rossillon à l'ENA.

E. Dissolution et liquidation de l'association.

Le 30 janvier 1984 a lieu l'ultime réunion de l'association. Pour les rédacteurs du rapport introductif à l'assemblée générale de dissolution, et au vu du récapitulatif global de bénéficiaires en bons de transport en direction de la Nouvelle-Calédonie, c'est la satisfaction qui l'emporte: *“(…) Le chiffre total de 4113, à bien considérer à l'échelle de la population de la Nouvelle-Calédonie, apparaît comme un résultat satisfaisant, et nous donne à penser que la mission qui nous avait été fixée lors de la création de l'Association, a été menée à bien.”*

Les dernières années d'existence du CIPENC sont marquées par la diminution de son budget et la stagnation du recrutement. Avec la fin du boom, le secteur tertiaire se développant, les recrues sont surtout destinées aux activités de service.

V. Etude et analyse de notre échantillon.

A. Un bilan numérique non-négligeable.

Entre 1971 et 1984, de l'origine du CIPENC à sa dissolution, quatorze ans plus tard, 4113 personnes ont bénéficié des bons de transports alloués par l'association. Ils se répartissent entre 1704 travailleurs dont 1158 hommes et 546 femmes et 2409 membres de leurs familles parmi lesquels 923 conjoints ou épouses et 1486 enfants.

Les trois premières années de fonctionnement de l'association, 1971, 1972 et 1973 restent numériquement les plus pourvoyeuses en “immigrants” (pour reprendre une terminologie qui apparaît systématiquement dans l'ensemble des documents consultés) avec respectivement 427 puis 832 et 320 personnes soit un total de 1579 toutes catégories confondues.

B. Des situations matrimoniales contrastées.

Sur la totalité de l'échantillon, hommes et femmes confondus, les personnes mariées sont majoritaires avec 807 conjoints et conjointes contre 744 célibataires. Une répartition relativement équilibrée à 52/48. Chez les hommes, 662 travailleurs sont mariés, soit 61% du total et 422 sont célibataires (39%). Notons que, chaque année durant toute la durée de l'existence du CIPENC, le nombre d'hommes mariés est toujours supérieur à celui des hommes célibataires.

Pour les femmes, le rapport est exactement à l'inverse: 61% de célibataires contre 39% d'épouses, ces dernières sont toujours *a minima* deux fois moins nombreuses que les premières.

C. Une immigration marquée par sa jeunesse.

L'état récapitulatif par tranches d'âges de l'ensemble des candidats ayant bénéficié de l'aide du CIPENC pour se rendre en Nouvelle-Calédonie dénombre 1265 personnes de moins de 40 ans, soit 82% du total et parmi elles, 734, soit quasiment la moitié de tous les travailleurs, ont, entre 20 et 29 ans. Notons, par ailleurs, que deux personnes ayant atteint l'âge légal de départ à la retraite ont réussi à être sélectionnées.

D. Un sex-ratio déséquilibré.

L'échantillon total fait état de 1159 hommes et de 542 femmes. Le sex-ratio s'établit à 68/32. Cette répartition s'inscrit dans les tendances historiques confirmées à maintes reprises pour d'autres lieux et à d'autres époques: les immigrants sont toujours très majoritairement masculins.

E. Un recrutement majoritairement métropolitain, urbain et issu des principaux bassins d'emplois industriels français.

Cette carte a été réalisée à partir du lieu de résidence de chacun des travailleurs recrutés. Les deux tiers des immigrants proviennent de ces 5 régions. La région parisienne et la basse vallée de la Seine et les littoraux languedocien et azuréen étant les plus gros pourvoyeurs avec quasiment 40% du total.

F. Les enfants, la grande inconnue.

Les seuls chiffres disponibles recensent un total de 1486 enfants entre 1971 et 1983 dont nous ne connaissons rien ou presque.

Les chiffres annuels nous renseignent sur le fait que les premiers temps d'existence de l'association fournissent les contingents les plus nombreux puisque la moitié de tous les enfants arrivent avant le 31 décembre 1974.

Sur l'ensemble de la période, 114 enfants accompagnent leurs parents en moyenne chaque année avec un pic en 1972 à 320 et une chute à 30 en 1978.

Cet apport régulier d'enfants dont une part importante aurait été en âge d'être scolarisé dans l'enseignement primaire ou le secondaire a certainement eu des incidences sur l'évolution des effectifs dans les classes de la ville de Nouméa ou des communes limitrophes. L'étude de l'évolution du nombre d'enfants inscrits par établissements scolaires sur la période concernée, pourrait peut-être permettre d'apprécier et de caractériser le flux ainsi généré.

G. Le Centre d'Accueil Familial de Nouméa.

Inscrit dans les missions fondatrices de l'association, Les dirigeants du CIPENC ont obtenu de la Municipalité de Nouméa, l'affectation d'un terrain d'environ un hectare et la prise en charge de travaux de terrassement, voirie, etc pour une somme de 10 millions de francs environ.

Au cours de la séance municipale du 17 février 1972, le maire de Nouméa, Roger Laroque soumet à l'approbation des élus, le projet de bail du Centre d'Accueil Familial. Il prévoit la mise à disposition d'un terrain d'un hectare et vingt-et-un ares pour une durée de 10 ans au franc symbolique. A son expiration, la Ville de Nouméa retrouvera la libre disposition des terrains et deviendra propriétaire des bâtiments qui y auront été construits.

Hormis la question du conseiller Marcel Henry sur la destination finale des eaux usées, le conseil donne son accord pour l'établissement du bail et approuve les différents marchés à passer pour les VRD qu'il s'est engagé à réaliser.

Avec 39 logements allant du studio au 5 pièces, le centre d'accueil familial totalise 4099 nuitées en 1972 et 21573 l'année suivante. La capacité du centre d'accueil est portée en 1973 à 62 logements répartis en 15 bâtiments. Son premier directeur est M. Lanquetin.

Le 9 janvier 1984, en prévision de la dissolution imminente de l'association, le président du CIPENC et Roger Laroque, le Maire de Nouméa entérinent la cession des installations du Centre d'Accueil Familial à la ville de Nouméa.

Il nous faut conclure.

L'étude des documents d'archives nous apprend que le contenu partiel d'une note interne rédigée par Philippe Rossillon a été détourné de son objet initial pour fabriquer un document que l'opinion publique attribue nommément à Pierre Messmer. Placé sous son autorité, Rossillon ne pouvait pas ne pas tenir au courant le chef du gouvernement qui n'est pas le rédacteur de la circulaire éponyme sous la forme que nous connaissons. Dans l'attente d'autres éléments d'appréciation, une réserve s'impose. Peut-être devrions-nous nommer ce texte, "projet Rossillon" ou plus sûrement "plan Rossillon". Voilà pour notre humble contribution à la connaissance du milieu historique dans lequel ce document a pris naissance.

En ce qui concerne le contexte historique, la période est à la révolution au sens strict du terme: imposés de l'extérieur, les changements sont profonds, durables et polymorphes dans un temps relativement court. Dans toute communauté humaine, de surcroît dans un univers insulaire, où les frontières naturelles sont les plus précises que la Providence a fixées: le récif puis l'immensité du glacis maritime, une immigration d'environ 12 à 15000 personnes venues principalement de France mais aussi du Pacifique vers la Nouvelle-Calédonie a entraîné un large spectre de bouleversements démographiques, de transformations économiques et de mutations sociales au moment et dans le sillage du boom du nickel entre 1967 et 1971. A rebours des évolutions intrinsèques de la société calédonienne, le CIPENC, instrument politique créé, financé et contrôlé par l'Etat pendant 13 ans (1971-1984) avait pour ultime et lointain dessein, l'ancrage définitif de la Nouvelle-Calédonie dans l'ensemble civilisationnel français.

Sa volonté assumée de vouloir renverser certains équilibres-pivots qui font qu'une île flotte mais ne sombre pas fût un pari risqué dont l'onde des convulsions s'est manifestée jusque dans la restriction du droit de vote aux élections provinciales et dans les mesures de protection et de promotion de l'emploi local lors des négociations ayant mené à l'Accord de Nouméa en 1998. Encore une fois, l'Histoire a précédé le Droit et s'est imposée à lui.

Plaidoyer pour la libération des Archives.

Sur le nouveau site des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine, au Nord de Paris, c'est l'incongruité d'un hasard qui nous a conduit à consulter les fonds d'archives versés par le Ministère de l'Outre-Mer et de tomber sur les références au CIPENC. Nous étions venus pour débusquer des segments de vie étudiante du jeune Maurice Lenormand durant l'occupation allemande à Paris et recueillir des informations sur sa vie de député de la Nouvelle-Calédonie et des Nouvelles-Hébrides dans la capitale.

Grâce à l'intercession particulièrement compréhensive et efficace d'une conservatrice en chef à deux mois de la retraite, nous avons eu accès à un facsimilé extrait du fond d'archives de Jacques Foccart. Il s'agit d'une écoute téléphonique entre les députés Abelin et Lenormand à quelques semaines de l'examen de la demande de déchéance parlementaire de ce dernier par le Conseil constitutionnel en 1964. Une autorisation exceptionnelle de dérogation au règlement nous a été accordée pour la seule journée du 4 janvier 2019 annulant ainsi un long processus de demande officielle souvent infructueux.

Tout cela pour vous dire, à quel point, l'accessibilité et la communicabilité des documents d'archives est un enjeu majeur pour qui veut écrire l'Histoire.

Ce sont ces enjeux qui dernièrement, ont été évoqué, entre autres dans le rapport Stora sur les questions mémorielles relatives à la colonisation et à la Guerre d'Algérie où l'historien propose la déclassification de documents "secrets" antérieurs à 1970. C'est bien la déclassification également qui a permis à l'historien Vincent Duclert et son équipe de chercheurs, de pouvoir consulter plus de 8000 documents sur le génocide des Tutsis au Rwanda (1990-1994). Elle a été décisive dans la réévaluation des faits et de leur engrenage prouvant l'aveuglement du Président Mitterrand et les responsabilités des autorités françaises dans le soutien politique et militaire au régime hutu, malgré sa dérive raciale et haineuse. Pour avoir servi au Rwanda à cette époque, au sein de l'opération Turquoise, peut-on penser un instant que la récente démission de François Lecointre, chef d'Etat-major des Armées soit seulement liée à sa volonté de ne pas politiser sa fonction ou à l'annonce de la fin de l'opération Barkhane au Sahel.

Plus proche de nous, quand la volonté du Politique d'établir la véracité des faits rencontre l'abnégation d'un Historien pour (r)établir la réalité des faits, cette combinaison des "peu-probables" permet la réalisation de ce qui paraissait d'emblée comme impossible. La réunion des champs de compétences et d'une communauté d'enjeux entre Christiane Taubira, Ministre de la Justice et Garde des sceaux et Jean-Marc Regnault, Historien et Professeur d'Histoire à l'Université de la Polynésie française ont permis la réhabilitation de l'honneur d'un homme.

Accusé "*d'avoir incité à l'incendie de la ville de Papeete*", Pouvana fût entre 1958 et 1960, arrêté, condamné, emprisonné, interdit de séjour, exilé et déchu de son mandat parlementaire. Au moment de

l'installation du Centre d'Expérimentation du Pacifique, ce personnage jugé dangereux devait être éliminer politiquement. Peu de temps avant de mourir, il déclara néanmoins: “*Je sais que la France est un grand pays, c'est pour cela qu'elle me rendra justice.*”

En obtenant les autorisations indispensables et les accréditations nécessaires pour accéder aux archives du Ministère de la Défense et du Commissariat à l'Energie Atomique, les recherches de Monsieur Regnault ont abouti en 2014, à la saisine de la commission d'instruction par Madame Taubira, tant les documents d'archives permettaient de disculper Pouvanaa et de charger les représentants de l'Etat (faux témoignages, fausses preuves, subornation de témoins). En 2018, 59 ans après son procès, la Cour de révision et de réexamen, eu égard au faisceau d'éléments nouveaux annulait l'arrêt de la cour criminelle de Papeete et déchargeait la mémoire de Pouvana en la réhabilitant.

Pour la Nouvelle-Calédonie, de nombreux événements politiques exigeraient d'être abordés à l'aune de l'ouverture à l'étude d'un très grand nombre de documents d'archives encore classifiés. Nous pensons à la mission calédonienne à Hanoï et à Pékin en avril-mai 1958, au coup de force politique du 18 juin 1958, aux attentats de mars et avril 1962 et à la longue liste des actions et opérations ayant mené à la mort d'hommes et de femmes au cours de la guerre civile calédonienne entre 1981 et 1989. Les auteurs d'assassinats, de meurtres avec préméditation, d'attentats et de tentatives d'attentats n'ont pas été condamnés par la justice de notre pays, de notre République, rendue “*au nom du peuple français.*” La loi d'amnistie de janvier 1990 a fait cesser les instructions judiciaires dans 7 affaires relatives à des crimes de sang.

Mais l'amnistie n'est pas l'amnésie!

Pourquoi les archives sur les troubles à l'ordre publique survenus après l'assassinat de Pierre Declercq ne seront consultables qu'à partir du 1er janvier 2038? Pourquoi les archives sur les documents de travail préparatoires au projet d'amnistie des infractions commises en Nouvelle-Calédonie ne seront communicables qu'à partir du 2 janvier 2054? Pourquoi les archives sur le séjour d'indépendantistes en Libye en 1984 et sur les ingérences libyennes en Nouvelle-Calédonie; sur les attentats à l'explosif entre 1984 et 1986; sur le rôle de certains activistes “loyalistes”; sur un projet d'attentat contre le député Roch Pidjot en 1982 ou sur la mission de police judiciaire suite à l'assassinat de Pierre Declercq, le 19 septembre 1981 ne seront accessibles qu'à la date du 2 janvier 2100? Oui, vous avez bien entendu, le 2 janvier 2100!

Qu'est-ce que l'appareil d'Etat cache de si grave, de si honteux, de si impactant, de si dangereux pour l'ordre établi?

A notre humble échelle d'insulaires océaniens, de quelle terribles secrets les délais de communicabilité et la classification de certaines archives veulent-ils nous protéger en nous exemptant de regarder notre histoire, toute notre histoire, les yeux dans les yeux!

Mais déjà, l'injonction du devoir de mémoire interpelle nos consciences éprises de vérité et de justice, de connaissances aussi, tandis que dans le lointain, sur la pente raide de notre histoire commune, nous entendons toujours et pour combien de temps encore, le bruissement sourd des rumeurs et des mensonges surannés qui rajeunissent à chaque collision de nos mémoires et nous empêchent de vivre libre dans un pays libéré de la peur de son passé.

Merci de votre présence et de votre attention.

Intervention au Centre Culturel Tjibaou, le jeudi 12 août 2021. @Tous droits réservés.

Pour toutes publication et diffusion partielle ou totale du présent document, merci d'adresser une demande d'autorisation préalable ici: houdanolish@yahoo.fr